

Demande de logement social

Informations relatives à la protection de vos données

(A annexer avec le dossier imprimable sur le site Internet + sur la plateforme Imhoweb, avant la saisie de la demande)

Limoges Habitat collecte vos données personnelles dans le cadre de votre demande de logement social. Limoges habitat collecte ces données par sa mission d'intérêt public (article 6.1.e. du règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, Règlement général sur la protection des données) encadrée par l'article L441-2-1 du code de la Construction et de l'Habitation. Limoges Habitat est responsable de la collecte et de la saisie de vos données de demande dans un service d'enregistrement.

Ces données seront dans le Système national d'enregistrement, sous la responsabilité du ministère chargé du Logement, et accessibles aux bailleurs sociaux afin de traiter votre demande.

Dans le cadre de ces activités d'attribution de logement, Limoges Habitat traitera les données personnelles de votre demande pour accomplir les finalités suivantes :

- Détecter et prendre en compte les publics prioritaires à l'attribution de logement ;
- Présenter et évaluer des demandes en Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) ;
- Proposer des logements correspondant aux demandes ;
- Organiser des visites de logements ;
- Rédiger un contrat de bail social ;
- Gérer le contentieux et les demandes d'exercice de droit des personnes.

De plus, Limoges Habitat pourra utiliser ces données à des fins de statistiques anonymes par son intérêt légitime à adapter ses prestations en fonction de la situation de ses locataires (article 6.1.f. du RGPD).

Limoges Habitat peut être amené à transmettre des données à des tiers habilités à y accéder dans le cadre de leurs missions :

- Les bailleurs de logements sociaux mentionnés à l'article L. 441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Le groupement d'intérêt public Système national d'enregistrement (SNE) ;
- Les Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) ;
- L'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) ;
- Les services du Trésor public et des impôts fonciers ;

Limoges Habitat peut recourir aux services de sous-traitants pour la mise à disposition d'outils informatiques permettant l'exercice de ses missions.

Limoges Habitat pourra conserver les données relatives aux demandes de logement tant qu'un logement n'a pas été attribué au demandeur, ou jusqu'à ce que celle-ci soit éteinte (1 an à compter de la date de dépôt de la demande). En cas d'attribution d'un logement, les données communiquées lors de la demande qui ne sont pas nécessaires à la gestion des locataires seront effacées.

Le ministère en charge du Logement sera responsable de la définition et du respect de la durée de conservation des données présentes sur le Système national d'enregistrement.

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, ainsi que de rédiger des directives post-mortem générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication sur vos données personnelles. Ces droits peuvent être limités en fonction de la législation en vigueur et des nécessités répondant à la bonne exécution des finalités susvisées en fonction de leur justification légale.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données par courriel à l'adresse exercicedroit@limogeshabitat.fr en précisant votre demande accompagnée d'un justificatif de votre identité.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la Loi informatique et libertés susvisés. <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

